

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL260

présenté par
M. Braillard

ARTICLE 3

Au 2^{ème} alinéa de cet article, après les mots « à l'internationalisation des entreprises », insérer les mots :

« à l'orientation, la formation et l'accompagnement vers l'emploi »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le système d'orientation, de formation et d'accompagnement vers l'emploi est globalement inefficace du fait de la multiplicité des intervenants, de l'absence de lien entre les politiques de l'emploi et les politiques économiques et de l'absence d'un pilotage fort de tout cet ensemble.

Cet amendement propose donc de créer les conditions d'un bloc de compétences homogène et cohérent en confiant aux Régions, pivot du développement économique, le pilotage en qualité de chef de file, de l'ensemble de la chaîne orientation, formation, emploi.